Projet Harena

Type d'annonce	**:** Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Code d'opportunité de financement	: HARENA-APS-0001
Date d'émission	: 15 Octobre 2024
Date de soumission des documents conceptuels	: Continuellement jusqu'au 15 Octobre 2025
Date finale de Clôture	: 15 Octobre 2025
Propositions de projet à soumettre à	: MG-HARENA_Grants@dai.com

Le projet Harena recherche des propositions de projets de la part des bénéficiaires de subventions en vue de mettre en œuvre des activités durables pouvant réduire les menaces sur la biodiversité, d'améliorer le niveau de vie des communautés rurales et de renforcer la gouvernance environnementale dans ses zones d'intervention. Le projet Harena intervient dans trois paysages dont (i) le Nord Est (Régions SAVA et Analanjirofo), (ii) le Sud Ouest (Région Menabe) et (ii) le COFAV (Régions Vatovavy, Fitovinany et le Sud Est). Il est mis en œuvre par DAI Global LLC (DAI), avec un Agrément de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est de trouver des partenaires intéressés à des demandes subventions.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est composé de deux phases.

La (présente) première phase consiste à faire appel aux organisations qualifiées à présenter des notes conceptuelles des activités contribuant à l'atteinte des objectifs[1] et les résultats attendus de Harena suivant ses cinq approches stratégiques.

La deuxième phase consiste à inviter les organisations dont les notes conceptuelles sont acceptées, à soumettre une proposition technique complète. Les procédures relatives à la deuxième phase ne fait pas partie du présent AMI.

Harena se propose d'attribuer plusieurs subventions, de différentes envergures et durées, à l'issue de cet AMI. La compétition pour cet AMI est continuellement ouverte durant une année. Les dossiers reçus seront évalués tous les deux mois, en fonction de leurs dates de réception. Ainsi, la date de publication de cet AMI et les périodes d'évaluation sont définies comme suit :

- Date de publication de l'AMI : 15 octobre 2024
- 1e évaluation des propositions reçues : 15 décembre 2024
- 2e évaluation des propositions reçues : 15 février 2025
- 3e évaluation des propositions reçues : 15 avril 2025
- 4e évaluation des propositions reçues : 15 juin 2025
- 5e évaluation des propositions reçues : 15 aout 2025
- 6e évaluation des propositions reçues : 15 octobre 2025

Harena :

- encourage les propositions venant des structures et organisations locales ayant des nouvelles idées et approches permettant à Harena d'atteindre ses objectifs et ses résultats,

[1] Cf objectifs du projet Harena, section 1

- favorise les propositions qui ont des résultats tangibles, équitables, créatives, innovantes, efficaces, adaptables, durables à la fois pour la conservation et pour les communautés locales,
- encourage les propositions qui ciblent les relations saines entre les secteurs privés et publics.

Les soumissionnaires peuvent choisir de proposer une série d'initiatives, projets pilotes, ou renforcer des petits projets qui ont déjà eu du succès.

La durée de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est d'une (1) année. Harena peut décider de financer l'(les) application (s) sélectionnée (s) en une seule ou en plusieurs tranches. Le nombre d'allocations ainsi que le montant du financement disponibles peuvent changer et Harena se réserve le droit de n'attribuer aucune allocation pour cet AMI. Pour toute demande d'informations complémentaires relatives à cet AMI y compris les obligations y afférentes et pour les questions, veuillez envoyer un courriel à **MG-HARENA_Grants@dai.com**
.

Sommaire

Sommaire 3
I. Description du projet Harena 4
a) Le projet Harena 4
b) Objectifs généraux du projet 4
c) Localisation géographique et zones d'intervention de Harena 5
II. Informations sur les allocations 5
a) Administration des allocations 5
b) Niveau de financement estimé 5
c) Période de performance et date de début anticipée de l'allocation 5
d) Type d'allocation 5
III. Informations d'éligibilité 6
a) Les types d'entités qui peuvent soumettre une note conceptuelle 6
b) Partage des coûts 6
IV. Informations sur la soumission de la note conceptuelle 6
a) Explicitation du processus 6
b) Instruction pour le développement des notes conceptuelles 6
c) Instructions pour la soumission de la note conceptuelle 7
V. Informations sur la sélection de la note conceptuelle 8
a) Organisations Eligibles 8
b) Critères d'évaluation de la note conceptuelle 8
VI. Contact au sein du projet Harena 9
VII. Autres informations 9

I. Description du projet Harena

a) Le projet Harena

Le projet Harena de l'USAID à Madagascar, d'une durée de cinq ans (2024-2029), utilise une approche systémique et multisectorielle pour réduire les menaces sur la biodiversité et les forêts, améliorer la conservation et renforcer la résilience au changement climatique ; développer des opportunités économiques durables pour les pauvres ; et améliorer la gouvernance environnementale.

b) Objectifs généraux du projet

En travaillant à travers les systèmes économiques et sociaux locaux, le projet s'attaquera aux causes profondes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire qui poussent les communautés à Madagascar à dépendre des zones de haute biodiversité pour leurs besoins de base. Le Projet vise aussi les faiblesses dans la gouvernance économique et environnementale qui rendent l'exploitation et la gestion des ressources naturelles non durable et inéquitable.

Les approches stratégiques de Harena sont :

1. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles avec un accent sur la biodiversité, les terres, les forêts et les Aires Protégées (AP),
2. Promouvoir des moyens de subsistance durables et résilients au climat, fondés sur une agriculture diversifiée et orientée vers le marché, y compris des produits de ressources naturelles complémentaires,
3. Améliorer la gouvernance, le plaidoyer et les efforts de lutte contre la corruption au niveau national, régional et local en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, des terres et de l'eau,
4. Accroître la résilience locale pour se préparer et s'adapter au changement climatique et autres chocs,
5. Renforcer la gestion de l'utilisation des terres par la planification et l'aménagement du territoire au niveau communal et garantir les droits fonciers par la mise en œuvre effective de la politique foncière.

Les résultats attendus de Harena sont :

1. Gestion durable des ressources naturelles améliorée,
2. Systèmes agroécologiques et socioéconomiques renforcés,
3. Réduction de l'utilisation illégale des ressources naturelles,
4. Tirer parti des systèmes de marché, des partenariats public-privé et des opportunités d'entreprises sociales,
5. Résilience et capacité accrues à s'adapter et à atténuer les impacts du changement climatique,
6. Répartition équitable et sécurisation des droits d'utilisation des ressources,
7. Amélioration de la gouvernance environnementale.

Pour le futur proche, Harena vise de développer des actions dans les domaines suivants :

1. Agroforesterie, reboisement, restauration écologique, Farmer Managed Natural Régénération (FMNR), CES (Conservation des Eaux et du Sol), Compostage
2. Conservation farming et techniques améliorées
3. Diversification des filières (volaille, apiculture, nouvelles filières de rente, etc.
4. Gestion de feu
5. Rotation des exploitations
6. Technique améliorée de production et utilisation du bois énergie et de construction
7. Écotourisme communautaire
8. Transparence et amélioration de l'utilisation des ristournes, permis, taxes, sur les ressources naturelles

9. Bonnes pratiques et leçons apprises relatives aux relations des Gestionnaires des Aires Protégées et les Communautés Locales.

c) Localisation géographique et zones d'intervention de Harena

Harena intervient dans trois paysages dont le Nord Est (Région SAVA et Analanjirofo), du Sud-Ouest (Région Menabe) et du COFAV (Régions Vatovavy, Fitovinany et le Sud Est).

À Menabe, les interventions se concentreront sur le paysage terrestre touchant les Aires protégées Ambondrombe, Menabe Antimena et Kirindy Mitea.

Les interventions dans le Nord Est viseront le Corridor Marojejy – Anjamaharive Sud – Tsaratanana (COMATSA) du côté de la Région SAVA et sur les parcs nationaux de Makira et de Masoala du côté de la Region Analanjirofo.

Pour les Régions Vatovavy, Fitovinany et le Sud Est, Harena concentrera ses efforts dans le Corridor Forestier Ambositra – Vondrozo (COFAV).

II. Informations sur les allocations

a) Administration des allocations

Les allocations aux organisations américaines seront administrées en accord avec 2 CFR 200 sous-section E, ADS 303 and USAID Dispositions Standard pour les Organisations Non Gouvernementales américaines.
Pour les Organisations Non Gouvernementales non américaines, les Dispositions Standards pour les organisations non gouvernementales non américaines de l'USAID devraient être appliquées.

Les soumissionnaires peuvent obtenir des copies des documents référencés sur les sites suivants :

- ADS 303: https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303.pdf
- 2 CFR 200: https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200_main_02.tpl
- Standard Provisions for U.S. Nongovernmental Recipients: https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1864/303maa.pdf
- Standard Provisions for Non-U.S., Nongovernmental Recipients: https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mab.pdf

b) Niveau de financement estimé

Le montant total disponible pour cet AMI est approximativement $2,000,000 USD pour une période allant jusqu'à deux (2) ans. Ce montant représente la valeur totale des allocations, et non pas des valeurs individuelles. Harena peut choisir de financer la (les) application (s) sélectionnée (s) en une seule ou en plusieurs tranches successives. Harena se propose d'attribuer plusieurs accords de subventions. Le nombre d'allocations ainsi que le montant du financement disponible peuvent changer. Pourtant, Harena prône le principe de 'Localisation' et encourage les organisations locales à présenter les propositions de projet.

c) Période de performance et date de début anticipé de l'allocation

Harena prévoit une période de performance comprise entre 6 mois et deux (02) ans au maximum. La date de début de l'allocation est fonction de la date de réception des propositions selon le calendrier d'évaluation prévu dans la page 1.

d) Type d'allocation

Harena se prévoit d'attribuer plusieurs subventions pour financer les propositions retenues en réponse à cet AMI. Certains peuvent être :

- des subventions en nature,
- les autres peuvent être basées sur un coût fixe jalonné sur des périodes (subvention à montant fixe), et
- les subventions remboursables qui sont destinées uniquement pour les organisations qui ont des capacités d'avancer les couts relatifs à la mise en œuvre des activités pour d'être remboursées par Harena après.

III. Informations d'éligibilité

a) Les types d'entités qui peuvent soumettre une note conceptuelle

Cet AMI est ouvert aux organisations intéressées et qualifiées qui cherchent du financement pour leurs propositions. Les organisations éligibles peuvent être par exemple, Organisations Non Gouvernementales (internationales, nationales et locales), Universités, Petites et Moyennes Entreprises, Institutions Financières, Organisations Communautaires, Coopératives, Communautés de Base (COBAs), Associations formées légalement, les partenaires de la société civile, les fondations, les organisations confessionnelles.

b) Partage des coûts

Le partage de coûts n'est pas obligatoire. Cependant, les candidats sont fortement encouragés à contribuer à partir de leurs propres ressources qu'elles proviennent de fond privés ou locaux pour la mise en œuvre de ce programme. La valeur du partage des coûts sera évaluée en fonction du type de subvention, de la capacité de l'organisation, et des facteurs de propriété / durabilité.

IV. Informations sur la soumission de la note conceptuelle

a) Explicitation du processus

Pendant cette première phase de sollicitation, les notes conceptuelles seront reçues progressivement et seront révisées suivant le calendrier ci-dessous défini :

- 1e évaluation : 15 décembre 2024
- 2e évaluation : 15 février 2025
- 3e évaluation : 15 avril 2025
- 4e évaluation : 15 juin 2025
- 5e évaluation : 15 aout 2025
- 6e évaluation : 15 octobre 2025
- 7e évaluation : 15 décembre 2025

Harena donnera l'opportunité aux propositions sélectionnées de la première phase de prendre une formation qui puisse leur permettre de comprendre les exigences d'applications de la deuxième phase et de répondre à toutes les questions concernant le processus en général.

b) Instruction pour le développement des notes conceptuelles

Pour cette première phase , il est demandé à toutes les organisations intéressées de soumettre une note conceptuelle succincte de maximum 5 pages qui est spécifique, consistante, complète et concise.
La note conceptuelle :

- doit être présentée en police Calibri, taille12 et doit être paginée. Chaque page doit contenir le nom et le numéro de l'AMI,

- doit démontrer les capacités et l'expertise du bénéficiaire de la subvention dans l'atteinte des objectifs du projet Harena,
- sera revue en termes de réaction à l'AMI. Les candidats sont encouragés à démontrer comment les propositions contribueront à réduire les menaces sur la biodiversité, améliorer le niveau de vie des communautés rurales et renforcer la gouvernance environnementale dans les trois paysages d'intervention du projet.

Les soumissionnaires sont invites à préparer l'application pour la note conceptuelle selon le format structurel expliqué ci-dessous :

1- Page de couverture [une (1) page maximum]. La page de couverture doit inclure :

a) Le nom du numéro de l'AMI (Harena-APS-0001)
b) Adresse de l'organisation
c) Type d'organisation (ex.., à but lucratif, à but non-lucratif, université, etc.)
d) Pays d'origine de l'organisation (Madagascar, Américaine, etc.)
e) Région et communes d'origine
f) Point de contact (le nom de la personne responsable, numéro de téléphone, adresse électronique)
g) Signature autorisée du représentant mandaté de l'appliquant

2- Approche technique (3 pages maximum) : Cette section doit montrer le sommaire de la proposition et ses objectifs et doit inclure :

a. Titre concis et objectifs de l'activité proposée
b. Objectifs, approches méthodologiques, niveau d'effort à déployer, résultats anticipés, changements espérés, et la manière dont la proposition aidera à atteindre les objectifs de Harena,
c. Types de supports sollicités par le postulant auprès de l'USAID (ex : financement, équipements, matériels, ressources humaines, etc.).

3- Renseignements complémentaires (1 page maximum)

Coût estimatif : brève ventilation du coût (ex : salaires, voyages, etc.) ; niveau du montant financier sollicité par le postulant aussi bien que la contribution du coût-partagé si applicable ; montant proposé par le(s) partenaire(s) financier(s) potentiel(s) ou déjà existant(s) aussi bien que la contribution du coût-partagé si applicable ; la durée proposée pour l'activité ; et brève description de l'expérience ou des travaux déjà réalisés du postulant, aussi bien que celle d'éventuels partenaires ou existants.

c) Instructions pour la soumission de la note conceptuelle

Tous les documents soumis doivent être en anglais ou en français. Cependant, la soumission en malagasy respectant le format proposé peut être accepté pour les communautés rurales.

La note conceptuelle doit être soumise par email à : MG-HARENA_Grants@dai.com dans un délai ne dépassant la date mentionnée sur la première page de cet AMI ou subséquemment dans les délais annoncés au cas où il y aurait des révisions. Les emails doivent contenir le numéro de l'AMI.

Les copies en dur seront aussi acceptées, mais les versions électroniques sont préférées. Si les copies des documents en dur sont soumises – Prière d'envoyer une originale et deux copies en dur à travers la poste, courrier, ou livraison en main propre à l'heure de bureau local.

Bureau Antananarivo
Projet USAID Harena
Attn : Partnership Fund Manager
Lot VU 282 DR dite « villa Tsinjohary » Manakambahiny, Antananarivo 101,

Bureau Morondava (paysage Menabe)
Projet USAID Harena
Attn : Partnership Fund Specialist
1er étage, Immeuble ny Havana, Andakabe. Morondava 619

Bureau Manakara (paysage COFAV)
Projet USAID Harena
Attn : Partnership Fund Specialist
5R 88 Bis Mahatsaradany Tanakidy, Manakara

Bureau Sambava (paysage COMATSA)
Projet USAID Harena
Attn : Partnership Fund Specialist
Sambava centre en face de Alliance Francaise, Sambava

V. Informations sur la sélection de la note conceptuelle

a) Organisations Eligibles

Harena considérera les propositions relatives à cet AMI à partir des types d'organisations mentionnées dans la section III citée ci-dessus. Quelques organisations font l'objet de restrictions légales en ce qui concerne l'assistance financière du gouvernement américain. De plus, les soumissionnaires doivent :

- Être légalement reconnus et enregistrés à Madagascar. Les documents légalement enregistrés et statutaires doivent être soumis. Les organisations dont le processus d'enregistrement légal est en cours doivent le signaler,
- Ne pas être affiliés à un parti politique ni engagée dans des activités politiques,
- Ne pas s'accrocher sans réserve aux activités religieuses,
- Donner leur participation locale en espèces ou en nature selon les exigences définies du budget prévisionnel.

b) Critères d'évaluation de la note conceptuelle

Les notes conceptuelles seront revues selon les critères d'évaluation ci-dessous :

- Le concept répond-il aux objectifs du projet Harena ? (cela peut inclure la manière dont le projet atteindra/permettra d'assurer sa durabilité à long terme) ?
- Les propositions d'activités répond-elles aux résultats attendus de Harena ?
- L'activité proposée est-elle raisonnable dans sa portée, son approche et/ou ses résultats escomptés ?
- La stratégie et la méthodologie de mise en œuvre démontrent-elles une bonne compréhension du problème par le soumissionnaire ?
- Les activités sont-elles pertinentes et conformes aux normes de protection de l'environnement ?
- Les propositions sont-elles de nouvelles approches ayant tenu compte des expériences négatives du passé ?
- Les propositions d'activités contribuent-elles à l'amélioration de la gouvernance environnementale ?
- Les propositions d'activités contribuent-elles à l'amélioration de la résilience des communautés ?
- Les résultats contribuent-ils aux indicateurs du projet ?
- Les propositions d'activités prônent-elles l'intégration des résultats du projet Harena ?
- Les éléments du budget du projet sont-ils raisonnables, admissibles et attribuables ?
- Les éléments, l'équipement et les services requis sont-ils pertinents pour cette activité ?

- Le soumissionnaire a-t-il une expérience préalable suffisante dans le projet proposé ?

Priorité sera donnée aux activités qui peuvent être répliquées ou étendues.

De plus, Harena priorise les interventions qui :

- Favorisent les synergies avec les programmes existants,
- Capitalisent les initiatives positives antérieures,
- Adoptent une approche favorable aux structures locales (COBAs, coopératives, groupements de femmes et de jeunes etc…) ,
- Permettent un engagement inclusif des acteurs,
- Construisent la viabilité et inclure une communication positive pour le changement de comportement social (CCSC),
- Font la promotion de l'appropriation et "l'empowerment" local, etc...

VI. Contact au sein du projet Harena

Les contacts pour cet AMI et les questions à poser durant le processus se retrouvent sur la première page.
N'importe quel postulant qui voudrait avoir une explication ou une interprétation de cet AMI doit produire une requête par écrit à la date fixée sur la première page, ce de manière à atteindre tous les autres potentiels postulants avant la soumission de leurs propositions. Les explications ou instructions orales données avant l'allocation d'une subvention ne seront pas prises en compte. Toutes informations fournies à un potentiel postulant concernant cet AMI sera donnée immédiatement à tous les autres en guise d'amendement à cet AMI, si cette information est nécessaire au moment de la soumission ou si son omission pourrait se révéler préjudiciable à tous les autres potentiels postulants.

VII. Autres informations

La publication de cet AMI ne constitue pas une attribution ou un engagement de la part de la Harena, et ne l'engage pas à payer les frais encourus pour la préparation et la soumission d'une proposition.
Harena se réserve le droit de financer tout ou partie des propositions soumises. En outre, Harena se réserve le droit de ne pas attribuer de prix à la suite de cet AMI.